

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5782>



Fonction publique : Grève unitaire et manifestations le 9 mai

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Actualités -



Publication date: mercredi 1er mai 2019

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le projet de loi de « transformation » de la fonction publique est examiné en commission par l'assemblée nationale depuis quelques jours et sera examiné en séance publique à partir du 13 mai.

Le SNES-FSU avec l'ensemble des centrales syndicales de la fonction publique appelle à la grève et à la manifestation le 9 mai.

Dans la Nièvre, la manifestation aura lieu à Nevers à 14h30 devant l'Hôtel de ville, elle sera précédée d'une Assemblée Générale des personnels de l'Éducation Nationale au château des Loges à 13h00.

MANIFESTATION à Nevers

14h30 devant l'Hôtel de ville

AG Éducation Nationale

13h00 au Château des Loges

10 BONNES RAISONS DE FAIRE GREVE LE JEUDI 9 MAI

LUTTER CONTRE le projet de loi de transformation de la fonction publique

- 4 Fin de la transparence
- 5 Revenu des contractuels
- 8 Préservation de l'emploi
- 11 Mobilité imposée
- 15 Durcissement des sanctions
- 20 Fin de la stabilité de l'emploi

ET CONTRE le projet de loi pour l'école de la République

- 1 Fin de la liberté d'expression
- 6 Suppression de professeurs
- 9 Fin de l'évaluation des enseignants
- 14 Remplacements à bas coût

MANIFESTATION à 14h30
Place de l'hôtel de ville à Nevers

Assemblée générale à 13h00 au Château des Loges (Nevers)

Logos: snes, fsu, F.S.U.

Tract couleur 9 mai 2018

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Tract version pour impression Noir et Blanc

Ce projet est néfaste pour les fonctionnaires mais aussi pour les services publics et donc pour les usagers. Il rompt totalement les équilibres qui se sont construits tout au long du 20ème siècle en arrivant au statut général des fonctionnaires. Ainsi le projet propose de retirer certaines garanties qui ont deux origines :

*- d'une part permettre aux fonctionnaires d'assurer leur mission au service des usagers en toute indépendance. C'est le moyen de garantir l'égalité de traitement des usagers.

*- d'autre part compenser les nombreuses obligations qui s'imposent aux fonctionnaires.

Ainsi le gouvernement, entend **retirer l'examen préalable des évolutions individuelles de carrières** (avancement, promotion, mutations, ...) par les CAP (Commissions Administratives Paritaires : CAPA, CAPN). C'est pourtant le seul système qui permet de garantir une transparence et une égalité de traitement pour chaque fonctionnaire et ainsi de garantir que les règles communiquées par l'administration sont appliquées sans passe-droit ni rétorsion. Dans notre secteur, chaque année les commissaires paritaires font corriger des « erreurs » et rétablissent dans leur droit de nombreux collègues au moment des mutations ou des promotions à la hors-classe, et l'administration sait qu'elle va devoir expliquer chaque décision contre un personnel.

Le projet du gouvernement est sur ce point inacceptable, mais ce n'est pas le seul.

Le gouvernement entend aussi mettre en concurrence contractuels et fonctionnaires sur les emplois permanents, recette déjà employée à France Télécom ou à la Poste pour balayer les emplois sous statuts. De plus, ce projet remet fortement en cause le droit à mutation ou le droit à conserver son poste en permettant outre la concurrence avec les contractuels, l'interdiction de muter ou l'obligation de muter. Ce projet attaque aussi les CHSCT. Il durcit les sanctions disciplinaires et les facilite.

Seul point qui pourrait sembler positif les articles consacrés à l'amélioration de l'égalité professionnelle hommes-femmes, mais comme dans le même temps le gouvernement met fin à la transparence dans la gestion des carrières, **le texte revient à fixer des objectifs plus ambitieux tout en diminuant les moyens d'y parvenir.** Finalement, le seul point réellement positif : la suppression du jour de carence pour les agentes publiques enceintes. Mais peut-on parler de point positif quand la mesure revient à annuler une mesure du gouvernement dans certaines circonstances.

Soyons nombreux le 9 mai pour obtenir l'annulation des dégradations contenues dans ce projet !!